

A EHPAD DES ANDAINES

— Résidence l'Orée des Bois —

— Résidence de la Vée —

APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'E.H.P.A.D DES ANDAINES

L'E.H.P.A.D des ANDAINES, de statut public, est composé d'un regroupement de deux E.H.P.A.D, celui de la résidence de la Vée à Couterne, et celui de la résidence de l'Orée des Bois à la Chapelle d'Andaine (département de l'Orne). Ces deux établissements, en direction commune, sont distants de 5 kms. La résidence de la Vée développe une activité d'hébergement permanent (66 places) pour des personnes âgées ainsi que de l'hébergement temporaire (3 places). Elle a signé un CPOM en 2022.

La résidence de la Chapelle d'Andaine développe une activité d'hébergement permanent (110places) pour des personnes âgées ainsi que de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, elle possède également un PASA de 14 places et un accueil de jour de 6 places. Elle a également signé un CPOM en 2022.

Un conseil de la vie social est commun aux deux établissements.

Un absentéisme bien inférieur à la moyenne nationale pour ce type de structure, comme le faible turn-over constituent une particularité soulignée.

La gouvernance de l'E.H.P.A.D des ANDAINES a assuré l'organisation de la visite d'évaluation dans le respect du planning établi lors de la phase préparatoire. Elle s'est montrée disponible et impliquée, tout comme les professionnels de la structure, ce qui a favorisé le bon déroulement des échanges et des observations sur chaque site : Couterne pour la résidence de la Vée et La Chapelle d'Andaines pour la résidence de l'Orée des Bois. Les conditions d'entretien avec les personnes accompagnées ont été très satisfaisantes.

Les personnes accompagnées rencontrées ont exprimé un bon niveau de satisfaction concernant la qualité des prestations reçues ainsi que la bienveillance des professionnels dans leur accompagnement quotidien.

Les représentants des familles et des résidents ont été associés à la démarche via un échange avec le Conseil de la Vie Sociale commun aux deux structures.

L'établissement présente plusieurs points forts. L'environnement de vie est agréable, investi par les résidents, et témoigne d'un cadre sécurisant. L'organisation des soins est structurée, en particulier via la collaboration entre les infirmières coordinatrices, la pharmacienne et les médecins, ce qui constitue un levier important pour l'accompagnement à la santé et à l'autonomie.

La bientraitance est perçue dans les pratiques professionnelles, elle s'appuie sur des valeurs éthiques partagées et sur des procédures garantissant le respect des personnes accompagnées.

La démarche continue de la qualité repose sur des axes forts comme le PAQSS2025-2029 et des partenariats possibles sur le territoire. La révision du projet et surtout la déclinaison des actions et de leur suivi sont des points à améliorer, grâce notamment à l'implication, en amont et en aval, de tous les acteurs (C.V.S compris).

Des pistes d'amélioration ont été identifiées. La co-construction du projet personnalisé avec les résidents et leurs proches doit être renforcée afin de garantir une meilleure individualisation de l'accompagnement. Bien que des outils soient en place pour accompagner l'autonomie et la santé, leur utilisation manque de traçabilité, ce qui limite leur valorisation. Le domaine de la santé mentale présente également un point de vigilance : les besoins des résidents ne sont pas toujours pris en compte de manière adaptée. Il est par ailleurs nécessaire de renforcer la formation et la sensibilisation des équipes à l'accompagnement des troubles cognitifs.

Respect des critères impératifs du référentiel H.A.S :

Plusieurs impératifs nécessitent un plan d'action. La gouvernance a procédé à une analyse de la situation et s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires pour garantir sa conformité.

En conclusion, **l'E.H.P.A.D des ANDAINES** dispose d'atouts pour suivre sa dynamique d'amélioration continue. En s'appuyant sur ses points forts et en développant les axes d'amélioration identifiés, l'établissement pourra continuer à offrir un accompagnement toujours plus adapté, respectueux et individualisé, en réponse aux besoins des personnes accompagnées.